



Projet éducatif

Centre social La source de Fismes
Allée GOSCINNY UDERZO 51170 FISMES

Siege social : Centre Communal d'Action Social de Fismes – Place d'hôtel de Ville 51170 FISMES
Siret : 265 102 129 00011 – Etablissement public administratif communal

1 Table des matières

2	Présentation de l'organisateur	3
2.1	Son histoire.....	3
2.2	Ses valeurs	3
2.3	Ses activités	4
2.4	Ses partenaires	4
3	Présentation du territoire	5
3.1	Son histoire	5
3.2	Sa population.....	6
3.2.1	Données démographiques et évolution	6
3.2.2	Structure démographique	6
3.2.3	Composition des familles	6
3.2.4	Situation sociale et économique	6
3.2.5	<i>Enjeux et réponses éducatives</i>	7
4	Présentation des accueils de loisirs	8
	Cadre général.....	8
4.1	Accueil de loisirs Périscolaire.....	9
4.2	Accueil de loisirs Extrascolaire.....	10
4.3	Les séjours	11
4.4	Accueil des ados : un projet spécifique	12
5	Les locaux et moyens à disposition.....	13
6	Les intentions éducatives de l'organisateur	13
6.1	Proposer des accueils de loisirs éducatifs et accessibles financièrement, adaptés aux ressources des familles fismoises	13
6.2	Offrir aux enfants et aux jeunes des temps de vacances, de détente et de loisirs de qualité	14
6.3	Favoriser leur épanouissement personnel et leur ouverture culturelle et sociale	14
6.4	Encourager le vivre ensemble en respectant les individualités dans un cadre commun et bienveillant	14
6.5	Créer des moments partagés parents-enfants à travers des temps ludiques et des animations familiales	14
6.6	Participer au soutien à la parentalité et à la lutte contre l'isolement social.....	14
7	Rôle de l'organisateur	15
8	La fonction de directeur d'accueil de loisirs	16
9	Le rôle de l'animateur	17
10	Les règles négociables et non négociables	18

2 Présentation de l'organisateur

2.1 Son histoire

Le centre social municipal « La Source » voit le jour en 2025 sous la responsabilité du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de Fismes. Sa création découle d'une décision politique affirmée, visant à instaurer un lieu fédérateur et participatif au service de la population.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte de développement de l'offre de services à destination des habitants. La municipalité de Fismes a ainsi choisi de reprendre en gestion directe la délégation de service public des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, jusqu'alors assurée par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Fismes. Tout en reconnaissant le travail de qualité réalisé par les bénévoles et les salariés de la MJC, la commune a souhaité créer une nouvelle structure dans une logique de développement et de renforcement de son action sociale et éducative.

Il est important de préciser que l'ensemble des salariés en poste à la MJC conserveront leurs missions et fonctions au sein du nouveau centre social, garantissant ainsi la continuité des compétences et de l'accompagnement.

La politique portée par le CCAS, incluant désormais le centre social, s'inscrit dans la continuité de l'histoire sociale et éducative de la commune. Fismes a toujours accordé une place essentielle à la solidarité locale et à la vie socioculturelle. L'espace animé jusque-là par la MJC a largement contribué à cette dynamique, jouant un rôle clé notamment dans les actions en direction de la jeunesse. Cependant, face à l'évolution des besoins sociaux et aux nouvelles attentes exprimées par les habitants, la municipalité a souhaité structurer et renforcer son action à travers la création de ce centre social municipal.

Ce projet ambitionne de répondre à ces nouveaux enjeux en offrant un cadre institutionnel plus structuré et des moyens élargis pour agir au service de la population. Il s'appuie sur les dynamiques déjà existantes et porte les valeurs d'éducation populaire, de citoyenneté et de solidarité. Cette démarche est également fondée sur les constats issus du diagnostic de territoire et s'inscrit dans les orientations définies par le projet social 2025-2028.

2.2 Ses valeurs

Le centre social repose sur les valeurs suivantes :

- **La solidarité** : développer des actions permettant de lutter contre les inégalités et de soutenir les publics fragiles.
- **La participation citoyenne** : favoriser l'expression et l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- **L'éducation populaire** : promouvoir l'accès de tous aux savoirs, à la culture et à la citoyenneté.
- **Le respect et l'équité** : accueillir sans discrimination, dans un cadre bienveillant et respectueux des différences.
- **Le lien social et intergénérationnel** : créer des espaces de rencontre et d'échange entre les générations et les cultures.

2.3 Ses activités

Le Centre Social de Fismes propose une offre d'activités variée destinée à l'ensemble des habitants :

- **Des accueils collectifs de mineurs (ACM)** comprenant l'accueil périscolaire, les accueils extrascolaires, les séjours et des animations dédiées aux adolescents.
- **Des actions de soutien à la parentalité**, à travers des ateliers, des cafés des parents et des animations familiales.
- **Des activités culturelles, sportives et de loisirs**, organisées en partenariat avec les associations locales.
- **Un espace d'information et d'orientation** accessible à tous les habitants pour les accompagner dans leurs démarches et besoins.

En plus de cela, notre bâtiment est ouvert aux différentes association fismoises comme l'activité radio de la MJC de Fismes, dite radio Graffiti's qui émet sur la fréquence FM 98.4, et qui en dehors d'être le seul média radiophonique associatif sur le territoire est un véritable outil d'animation.

Dans une seconde phase de développement, d'autres actions viendront compléter cette offre :

- **Des projets intergénérationnels et participatifs**, ouverts à l'ensemble des habitants, favorisant les liens sociaux et le vivre-ensemble.
- **La création d'une ludothèque**, espace convivial dédié aux jeux et aux temps de partage en famille ou entre amis.

Cette liste d'activités n'est pas exhaustive. Elle constitue toutefois une base solide pour l'équipe d'animation, qui pourra s'appuyer dessus pour étoffer progressivement les propositions et enrichir les apports pédagogiques auprès des enfants et des familles accueillis.

2.4 Ses partenaires

Pour mener à bien nos différentes actions et missions, nous nous appuyons sur de nombreux partenaires, essentiels à la réussite éducative de nos accueils :

- **La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole** : financement des accueils dans le cadre de la prestation de service pour les accueils périscolaires et de loisirs et subventions de projets.
- **Les écoles et collèges** : collaboration autour des accueils périscolaires, participation à des manifestations et expositions ponctuelles, et partenariats éducatifs visant à garantir une continuité pédagogique.
- **La Communauté urbaine du Grand Reims** : participation au financement des accueils de loisirs périscolaires.
- **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Marne** : délivrance des agréments nécessaires à l'organisation des accueils de loisirs, rôle de conseil, et soutien financier sur certaines actions.
- **Les associations et commerçants fismois** : partenaires dans l'organisation de manifestations, d'activités et d'événements locaux.
- **Les familles** : impliquées au quotidien dans une démarche de concertation pour l'évaluation et l'évolution des différents accueils proposés.
- **Les fédérations d'éducation populaire** : soutien à la formation des animateurs, mise à disposition de ressources pédagogiques et accompagnement dans la mise en œuvre des projets.

3 Présentation du territoire

3.1 Son histoire

Fismes, commune située au Nord-Ouest du département de la Marne et à la limite de celui de l'Aisne, dispose d'un patrimoine historique et architectural riche. Fondée à l'époque gallo-romaine, la ville a traversé les siècles en développant une activité artisanale et industrielle. Elle conserve les traces de son passé médiéval avec ses anciennes fortifications et son église classée monument historique. En dehors de cela la ville de Fismes a un passé historiquement chargé, qui lui renforce une forte identité locale.

Durant la première moitié du XXe siècle, la commune connaît un essor industriel important, suivi d'une désindustrialisation progressive dans les années 1970-1980. Depuis les années 2000, Fismes s'est engagée dans une dynamique de périurbanisation et de développement territorial.

En 2017, Fismes intègre la Communauté Urbaine du Grand Reims et obtient en 2020 le label « **Petites Villes de Demain** », renforçant ainsi son positionnement stratégique en tant que pôle relais du territoire rémois. La ville est aujourd'hui engagée dans des projets de transition écologique et de valorisation de son cadre de vie grâce notamment :

- à une forte identité locale : une grande partie des commerces et des entreprises de la ville intègre volontairement le nom de la ville dans leurs enseignes (ex: fism'optic,...)
- à l'aide apportée au développement et au maintien des associations : on en dénombre environ trente-huit aussi diverses que variées (culturelles, humanitaires, services à la personne, sportives...).
- aux services de proximité : médical, paramédical, service à la personne, maison de retraite, commerces...
- à la création d'une zone commerciale et au maintien de commerces de proximité : pharmacies, restaurants, salons de coiffure, fleuristes, librairie, opticiens, bijouterie et cinq grandes surfaces.
- aux crèches : municipales et privées
- aux établissements scolaires : deux écoles maternelles et élémentaires publiques, une école primaire privée, un collège public et un privé avec un service de bus pour toutes les écoles.
- aux services de transport : ligne TER Reims/Fismes permettant notamment le déplacement des jeunes plus âgés devant se rendre au lycée sur Reims.

3.2 Sa population

3.2.1 Données démographiques et évolution

Selon les données INSEE et le **diagnostic de territoire 2023**, la commune de **Fismes** compte aujourd’hui environ **5 800 habitants**. La population est en **croissance continue depuis les années 2000**, grâce à un **solde migratoire positif**, conséquence d’une **politique communale dynamique en matière de logement**, notamment par la création de **lotissements « mixtes » en accession et en location** en lien avec Plurial-Novila.

Depuis **1968**, la population est passée de **3 634 habitants à 5 800 en 2023**, confirmant ainsi l'**attractivité de la ville malgré son implantation en zone rurale**.

3.2.2 Structure démographique

La répartition de la population reste globalement équilibrée mais tend à vieillir :

- **19 % ont moins de 15 ans**
- **15 % ont entre 15 et 29 ans**
- **38 % entre 30 et 59 ans**
- **27 % ont 60 ans et plus**

3.2.3 Composition des familles

La structure familiale évolue avec une **augmentation notable des familles monoparentales** :

- En **2017**, elles représentaient **18,3 % des familles** contre **14,8 % en 2012**
- Les **femmes seules avec enfant(s)** passent de **12,7 % à 15 %**

Cette évolution souligne des **besoins croissants en termes de services de proximité et d’accompagnement à la parentalité**.

3.2.4 Situation sociale et économique

Fismes présente des **indicateurs socio-économiques plus fragiles** que ceux de la Communauté urbaine et du département :

- **Taux de pauvreté : 16 % à Fismes** contre **14,4 % dans la Marne** et **15,8 % dans la Communauté urbaine**
- **Revenu médian annuel : 19 050 €** contre **21 020 € dans la Marne** et **21 120 € dans la Communauté urbaine**
- **Part des ménages imposables : 40 %** contre **53,1 % dans la Marne** et **53,3 % dans la Communauté urbaine**

Par ailleurs, les actifs sont de plus en plus nombreux à **travailler en dehors de la commune** :

- En **2017, 63,9 % des actifs travaillaient hors de Fismes** contre **60,2 % en 2012**

3.2.5 Enjeux et réponses éducatives

Face à ces constats précarité grandissante, augmentation des familles monoparentales, besoins accrus de garde et d'accompagnement des familles le Centre Social Municipal "La Source" et les accueils de loisirs ont pour vocation de :

- Proposer des accueils de loisirs éducatifs et accessibles financièrement, adaptés aux ressources des familles fismoises
- Offrir aux enfants et aux jeunes des temps de vacances, de détente et de loisirs de qualité
- Favoriser leur épanouissement personnel et leur ouverture culturelle et sociale
- Encourager le vivre ensemble en respectant les individualités dans un cadre commun et bienveillant
- Créer des moments partagés parents-enfants à travers des temps ludiques et des animations familiales
- Participer au soutien à la parentalité et à la lutte contre l'isolement social

Cette politique éducative et sociale s'inscrit pleinement dans le cadre du **projet social 2025-2026**, en réponse aux **défis identifiés dans le diagnostic territorial** et en fond les enjeux éducatifs de nos accueils de loisirs pour la période 2025-2028.

4 Présentation des accueils de loisirs

Cadre général

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du Centre Social de Fismes ont pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes de la commune des temps d'accueil éducatifs et ludiques en dehors du cadre scolaire. Ils s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire, visant à favoriser l'autonomie, la socialisation et l'exercice de la citoyenneté.

Ces accueils sont organisés dans le respect de la réglementation en vigueur définie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et s'appuient sur des projets pédagogiques élaborés pour chaque période et pour chaque type d'accueil en lien avec le présent projet pédagogique.

Le Centre Social « La source » propose ces temps d'accueil tout au long de l'année, à l'exception d'une semaine de fermeture annuelle durant la période du Nouvel An. Les enfants sont accueillis de 7h00 à 18h30, selon des modalités précisées en fonction des publics et des accueils concernés.

La coordination et la direction des accueils de loisirs sont assurées par la coordinatrice enfance-jeunesse. En son absence, notamment pendant ses congés, l'organisation est anticipée afin de permettre à son ou sa remplaçante de poursuivre l'activité dans le respect de la ligne pédagogique mise en œuvre tout au long de l'année.

Modalités d'inscription des familles

Les dossiers d'inscription courrent du premier jour des vacances d'été de l'année N au dernier jour de classe de l'année N+1.

Avant la prise en compte de l'inscription d'un enfant, il est demandé à chaque famille de :

- Compléter une fiche famille et une fiche sanitaire de liaison par enfant¹.
- Fournir leurs avis d'imposition afin de pouvoir appliquer une tarification modulée en fonction des revenus.

De manière générale, nos accueils de loisirs reçoivent tous les enfants à partir de 2 ans à condition qu'ils soient scolarisés.

L'organisation des groupes

De manière générale, les enfants sont séparés en quatre groupes d'âges :

3-5 ans, 6-7 ans, 8 ans et plus et ados (la répartition des tranches d'âge peut évoluer en fonction des effectifs, des besoins et demandes des enfants ou des projets) et dès lors que les enfants sont en 6^{ème}, ils ont le choix de rester sur une formule accueil de loisirs traditionnel ou d'intégrer le groupe d'ados (certains jeunes ne souhaitant pas toujours être avec les plus « vieux »).

¹ Voir Annexe 1 & 2 : Fiche d'inscription et fiche sanitaire
La source - Projet éducatif

Communication auprès des familles

Le centre social a mis en place différents supports et relais pour assurer une communication accessible à l'ensemble des habitants et des familles. Cela passe par :

- la gestion d'un site internet et d'une page Facebook alimentés régulièrement,
- la diffusion d'affiches et de flyers dans les écoles, commerces et lieux publics du secteur,
- l'accueil physique des usagers, assuré par un agent d'accueil, véritable relais d'information et d'orientation, garantissant une circulation fluide et personnalisée des informations,
- l'envoi ponctuel d'alertes SMS pour les familles inscrites à ce service.

Ce dispositif permet de favoriser la participation des habitants et de créer du lien autour des actions du centre social.

4.1 Accueil de loisirs Périscolaire

Les accueils Périscolaires matin et soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis

Nous accueillons sur deux lieux différents les enfants scolarisés :

- à l'école centre sont accueillis au centre social, Allée Goscinny Uderzo
- à l'école Deschamps sont accueillis directement dans l'école, Avenue Jean Jaurès

Le matin, nous accueillons les enfants à partir de 7h00 et notre équipe d'animation accompagne les enfants dans les classes à 8h30.

Le soir, notre équipe part chercher les enfants à l'école pour 16h10 et nous mettons en place des activités jusque 18h30.

L'objectif principal est de permettre aux enfants dont les parents ne peuvent les emmener ou aller les rechercher à l'école, de trouver un lieu d'accueil, calme pour se préparer avant la classe, pour le matin et pour se détendre après leur journée de classe le soir.

Modalités d'inscription : en plus du dossier unique, il est demandé aux familles de remplir un planning d'inscription si possible au minima à la semaine au mieux à la période (entre deux vacances). Des modifications peuvent se faire le jour même en cas d'imprévu par mail ou par téléphone.

Dans un second temps, nous mettrons en place un portail famille pour les inscriptions périscolaire uniquement.

Les mercredis

Nos accueils périscolaires du mercredi sont labélisés « plan mercredi »², nous accueillons les familles de 9h à 12h et de 14h à 18h avec des accueils échelonnés de 7h à 18h30 et le repas de midi.

Modalités d'inscription : le lundi avant 12h pour le mercredi qui suit.

Dans un second temps, nous mettrons en place un portail famille pour les inscriptions périscolaire uniquement.

² <http://planmercredi.education.gouv.fr/la-charte-qualite-plan-mercredi>

4.2 Accueil de loisirs Extrascolaire

Modalités d'inscription des familles

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la demi-journée, matin ou après-midi ou à la journée avec et sans repas.

Des permanences d'inscription sont réalisées les mercredis et jeudis en moyenne entre trois et deux semaines avant le début du centre. Les dates pour l'année scolaire sont fixées en juillet et sont indiquées dans la plaquette d'information distribuée dans les classes. Pour ces accueils, nous ne mettrons pas en place de portail famille.

Journées types

7h - 9h : Accueil échelonné des familles et des enfants

9h - 11h30 : Temps d'animation

11h30 - 12h : Temps de rangement et de départ à la cantine (11h30 pour les moins de 6 ans et 12h pour les autres)

12h- 13h30 : Temps de repas et temps calme

13h30 - 14h : Accueil des familles et des enfants

14h - 16h30 : Temps d'animation

16h30 - 17h30 : Temps de goûter et de bilan de la journée avec les enfants

17h30 - 18h30 : Départ échelonné des enfants

4.3 Les séjours

Modalités d'inscription des familles

Les inscriptions aux séjours sont régies de la même façon que pour les accueils de loisirs, les familles doivent venir pendant les permanences d'inscription. Une priorité est laissée aux enfants qui fréquentent régulièrement les accueils de loisirs.

L'organisation avant le départ

Une réunion d'information obligatoire est systématiquement organisée avant le séjour avec à minima la présence du/de la directeur/trice de l'accueil et au mieux avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. La présence des familles est obligatoire, en cas d'absence des familles un rendez-vous est fixé avec la famille afin de présenter le séjour.

Cadre général de l'organisation des journées de séjour

- 8h00 – 8h45 : Réveil échelonné
- 8h00 - 9h00 : Petit-déjeuner
- 9h00 - 9h30 : Moment hygiène et habillage
- 9h30 – 11h45 : moment collectif ou d'activités (mise en place de l'histoire, animation collective...)
- 12h00 - 13h00 : Déjeuner
- 13h00 - 14h00 : Vie quotidienne et temps calme
- 14h00 - 16h15 : moment collectif et d'activités
- 16h15- 16h30 : goûter
- 16h30 - 17h30 : temps calme par groupe
- 17h30 - 18h45 : Temps douche
- 18h45 - 19h45 : Dîner
- 19h45 - 20h30/ 21h / 22h ou 22h30 : Veillée en fonction de l'âge des participants

Gestion vie quotidienne

Il est demandé à l'équipe pédagogique de veiller entre autre à l'organisation de menus équilibrés, la mise en place de petit déjeuner éducatif en insistant sur son importance.

4.4 Accueil des ados : un projet spécifique

L'accueil des adolescents est destiné aux collégiens et lycéens. Bien qu'il soit officiellement enregistré comme un accueil de loisirs classique, il repose sur un projet pédagogique spécifique, élaboré en concertation entre la coordinatrice enfance-jeunesse et l'animateur jeunes, afin de mieux répondre aux besoins de ce public.

Les modalités d'inscription sont globalement similaires à celles des plus jeunes. Toutefois, une certaine flexibilité est accordée aux participants concernant les horaires d'inscription, afin de tenir compte des particularités de ce public. Il est, en effet, préférable que l'adhésion soit un choix volontaire du participant, plutôt qu'une décision imposée par la famille.

Le fonctionnement des temps périscolaire et extrascolaire sera détaillé dans le projet pédagogique dédié à l'accueil des adolescents. Néanmoins, il incombe à l'animateur jeunes de s'assurer que l'accueil périscolaire répond aux attentes des adolescents, en se concentrant à minima sur les animations des mercredis, vendredis soir et samedis.

Pour ce qui est du temps extrascolaire, un aménagement des horaires est prévu, avec une alternance entre des journées de 9h à 18h et des demi-journées et soirées de 14h à 22h.

5 Les locaux et moyens à disposition

Afin de pouvoir mettre en place des actions éducatives de qualité, le/la directeur/trice de l'accueil de loisirs dispose des moyens suivants (liste non exhaustive) :

- Pour les accueils périscolaires :

- Salles d'accueil dans l'école Deschamps afin d'accueillir les enfants scolarisés dans l'établissement. (La distance entre le centre social et l'école ne permet pas d'accueillir les enfants dans l'établissement principal)
- Salles d'activités au sein du centre social en nombre suffisant pour les accueils périscolaires à destination des enfants de l'école Centre.

- Pour tous les accueils de loisirs :

- Salles d'accueil multiples afin de permettre un accueil de qualité en prenant en compte les besoins des publics.
- Accès aux équipements sportifs de la commune : Stade René Audibet, halle des sports Albert Batteux, mais aussi culturel comme la Spirale.
- Pour la restauration, les locaux de la restauration scolaire sont mis à disposition afin de garantir la prise de repas de qualité dans de bonnes conditions.

6 Les intentions éducatives de l'organisateur

Pour nous il est important que l'ensemble de nos accueils de loisirs répondent aux intentions éducatives suivantes :

6.1 Proposer des accueils de loisirs éducatifs et accessibles financièrement, adaptés aux ressources des familles fismoises

Afin de concrétiser notre engagement à proposer des accueils de loisirs éducatifs et financièrement accessibles aux familles fismoises, nous mettrons en place une politique de tarification modulée, adaptée aux ressources de chacun. Cette démarche favorisera une mixité sociale et culturelle enrichissante au sein de nos structures. L'équipe de direction intégrera systématiquement cette dimension lors de la conception des activités et de la détermination des coûts, tout en assurant une veille active des appels à projets et des opportunités de subventions pour optimiser notre offre.

6.2 Offrir aux enfants et aux jeunes des temps de vacances, de détente et de loisirs de qualité

Les vacances sont un moment privilégié de ressourcement et de découverte. Cela implique non seulement des activités ludiques, mais aussi des ateliers créatifs, sportifs et d'exploration. Les enfants et jeunes doivent participer à la création de leurs propres activités, favorisant ainsi leur autonomie.

De plus, nous demandons à l'équipe éducative de :

- Instaurer un temps de détente après le repas
- S'interdire d'utiliser un vocabulaire pressant (*comme par exemple : dépêchez-vous, vite, on va être en retard*)
- Donner la possibilité aux enfants d'avoir le droit de ne rien faire

6.3 Favoriser leur épanouissement personnel et leur ouverture culturelle et sociale

Dans nos accueils de loisirs, il est essentiel de stimuler la curiosité des enfants et de leur permettre de vivre des expériences variées qui ouvrent leur regard sur le monde. Cela peut se traduire par l'organisation de rencontres interculturelles ou encore la mise en place d'ateliers de citoyenneté visant à sensibiliser les enfants aux grands enjeux de société tels que l'égalité, la protection de l'environnement ou la solidarité... Pour cela il est impératif que notre équipe d'animation mette en place des activités préparées et maîtrisées.

6.4 Encourager le vivre ensemble en respectant les individualités dans un cadre commun et bienveillant

Pour favoriser le vivre ensemble, il est essentiel de développer des projets collectifs permettant à chaque enfant de s'exprimer et de coopérer avec les autres. Ces actions doivent veiller à inclure les enfants en situation de handicap ainsi que les plus jeunes, afin que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un cadre commun partagé par l'ensemble des tranches d'âge et de garantir la mixité sociale à travers des activités ouvertes et accessibles à tous.

6.5 Créer des moments partagés parents-enfants à travers des temps ludiques et des animations familiales

En lien avec la référente famille du centre social, l'équipe d'animation veillera à organiser régulièrement des temps conviviaux réunissant parents et enfants autour d'activités ludiques et créatives. Ces moments pourront prendre la forme de jeux de société partagés lors des temps d'accueil, de fêtes de fin de centre ou encore d'invitations aux parents pour participer et accompagner leur enfant dans la fin d'une activité en cours.

6.6 Participer au soutien à la parentalité et à la lutte contre l'isolement social

En lien avec la référente famille du centre social, qui assure un rôle essentiel dans le suivi des enfants et l'accompagnement des familles. Il est important de maintenir un lien régulier entre les deux secteurs afin de repérer les situations de fragilité et d'orienter les familles vers les ateliers adaptés.

7 Rôle de l'organisateur

Le Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S) de Fismes assure le rôle d’organisateur du centre social et de l’ensemble des accueils collectifs de mineurs (ACM) municipaux. Son rôle est essentiel pour garantir le cadre légal, administratif et éducatif de ces structures, en lien avec les services de l’État et les partenaires institutionnels. Au quotidien c’est le directeur du centre social qui représente l’organisateur au sein de l’établissement.

Missions de l’organisateur :

- **Définir les orientations éducatives** du centre social, en cohérence avec les besoins du territoire et les politiques publiques.
- **Assurer la gestion administrative et financière** des structures d’accueil et des actions sociales et éducatives.
- **Veiller au respect de la réglementation en vigueur**, notamment celles fixées par la Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (SDJES) et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF).
- **Recruter et encadrer les équipes pédagogiques et administratives**, en collaboration avec la direction du centre social et la coordinatrice enfance-jeunesse.
- **Assurer la coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs** du territoire (MJC, associations sportives et culturelles, établissements scolaires, services sociaux...).
- **Évaluer les projets et actions menées**, en lien avec le conseil d’administration du C.C.A.S et les conseils des usagers.

Positionnement :

L’organisateur est garant du projet social et éducatif. Il assure une gouvernance stable, structurée et pérenne, en veillant à la qualité des services proposés et à la cohérence des actions menées sur le territoire.

Il s’attache également à favoriser la participation des habitants et des associations locales à la vie du centre social, conformément aux valeurs de citoyenneté, de solidarité et de développement local.

8 La fonction de directeur d'accueil de loisirs

Le directeur d'accueil de loisirs, placé sous l'autorité de l'organisateur (C.C.A.S de Fismes), est responsable de l'organisation, de la gestion et de l'animation pédagogique des accueils de loisirs et des séjours. Il est également l'interlocuteur privilégié de l'organisateur et doit à ce titre l'informer systématiquement en cas de difficulté ou de situation nécessitant son intervention.

Au quotidien, l'organisateur est représenté par le directeur de la structure.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

1. Organisation et gestion pédagogique

- Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif et social.
- Proposer et coordonner les actions et projets pédagogiques.
- Organiser le fonctionnement quotidien des accueils et des séjours (plannings, répartition des équipes... en liens avec le directeur du centre social).
- Assurer la gestion administrative et le suivi réglementaire (déclarations SDJES, fiches sanitaires...).
- Réserver les séjours et sorties, en veillant à leur conformité réglementaire et pédagogique.
- Veiller à l'application des règles et protocoles en vigueur (Plan Vigipirate, vigilance canicule...).

2. Garantie de la sécurité et du bien-être des enfants

- S'assurer en permanence de la sécurité physique, morale et affective du public accueilli.
- Maintenir le lien avec les familles et veiller à une communication fluide et bienveillante.
- Informer systématiquement l'organisateur des difficultés rencontrées (problèmes matériels, locaux, véhicules...).

3. Management et suivi de l'équipe

- Manager et animer l'équipe d'animateurs et d'encadrants en lien avec le directeur du centre social.
- Veiller au respect des taux d'encadrement réglementaires.
- Effectuer le pointage des présences des salariés.
- Remonter les éventuelles difficultés rencontrées au sein de l'équipe.
- Favoriser la cohésion d'équipe et organiser des temps de bilan et d'évaluation des stages et accueils.

4. Gestion de l'économat

- Être garant de la bonne gestion de l'économat selon les recommandations de l'organisateur.
- Superviser les achats de matériel pédagogique, goûters et fournitures nécessaires au bon déroulement des activités.

9 Le rôle de l'animateur

Pour nous, au même titre que pour le directeur, il nous semble indispensable que l'équipe d'animation partage les mêmes valeurs. A ce titre nous serons vigilants aux points suivants (liste non exhaustive)

Auprès des enfants et des familles :

- Accueillir les enfants et les familles dans de bonnes conditions : matérielles comme humaines
- Assurer l'organisation pratique et matérielle des activités
- Etre à l'écoute des enfants
- Etre garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et du cadre
- Etre garant des valeurs défendues par le centre social et véhiculées auprès des enfants et des partenaires.
- Veiller au respect des règles de vie du groupe et du lieu.
- Proposer des activités qui vont intéresser les enfants
- Instaurer un climat de confiance avec les enfants et les familles.

« Savoir être » attendus :

- Etre exemplaire et s'appliquer les mêmes règles que celles imposées aux enfants
- Utiliser un vocabulaire adapté et respectueux
- Etre garant du vocabulaire utilisé entre enfants
- Etre force de proposition
- Travailler en équipe

10 Les règles négociables et non négociables

	règles négociables	règles non négociables
Pour tous		Respect du règlement intérieur
Pour les animateurs	<p>« Pauses » : les pauses seront autorisées dans la limite du raisonnable et si elles n'entraînent pas le bon fonctionnement de l'accueil. Elles pourront être supprimées en cas d'abus.</p> <p>Utilisation du téléphone portable : le téléphone portable est utilisé en cas d'urgence et pendant les pauses. A aucun moment il ne doit être utilisé pour des raisons personnelles en présence des enfants et jeunes.</p>	<p>Respect du projet pédagogique et éducatif</p> <p>Tabac : Ne pas fumer devant les enfants. La consommation de tabac doit être modérée.</p> <p>Ne pas crier sur les enfants.</p> <p>La punition (ex mettre au coin ...) est interdite : la réparation est favorisée comme par exemple : explication et amener l'enfant à reconnaître son erreur.</p> <p>Les activités proposées aux enfants doivent être maîtrisées et préparées</p>
Pour les enfants et les ados	<p>Choix des activités</p> <p>Droit de ne rien faire</p>	<p>Participation à la vie du groupe (projets ...) et à la vie collective (rangement ...)</p> <p>Pas d'utilisation du téléphone portable pendant les activités.</p>